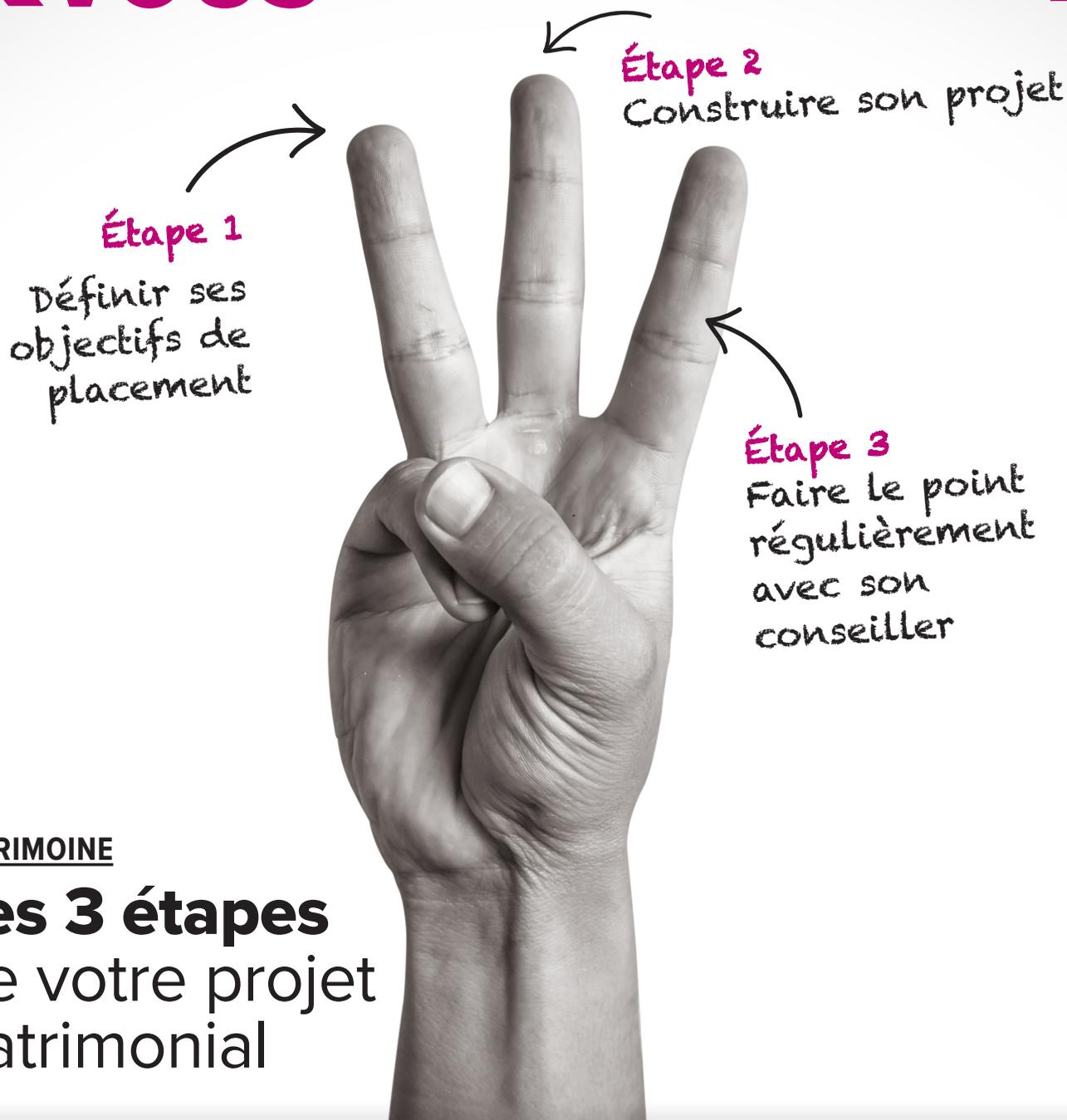


La France & Mutualiste & VOUS



PATRIMOINE

Les 3 étapes de votre projet patrimonial

VOS CONTRATS

Du sur-mesure
pour votre retraite

VOS CONTRATS

Les versements
en ligne, c'est facile !

PATRIMOINE

4 indicateurs pour
votre projet d'épargne



Rebond

C'est la rentrée. Une nouvelle année de travail se profile et nous allons oser vous proposer de nouveaux projets.

La France Mutualiste a lancé au printemps son appel à projets intergénérationnels. 144 dossiers ont été traités et 5 font finalement l'objet d'un suivi particulier de la part de la mutuelle. Mais l'aventure continue pour les autres projets avec l'appui de vos comités locaux, voire avec votre soutien.

En parlant de projets, avez-vous préparé le vôtre ? Lequel ? Votre projet patrimonial... celui qui donne justement un avenir à votre famille et à vos... projets ! Économiser, c'est alimenter son parcours de vie, préparer ses investissements de demain et faire face aux éventuelles baisses de revenu.

La vie de la mutuelle se poursuit elle aussi avec son assemblée générale qui a eu lieu en juin et les assemblées locales qui devraient reprendre au printemps et que les comités préparent. N'hésitez pas à y participer. Et pour vous, de nouveaux services vous sont accessibles comme le versement en ligne.

Faites adhérer les bénéficiaires désignés dans vos contrats. Cela simplifiera leurs futures démarches.

Bonne lecture et bonne reprise.

Dominique Burlett,
Président de La France Mutualiste



L'assurance d'un esprit de famille



Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. **Directeur de la publication** : Dominique Burlett, président - **Directeur de la rédaction** : Dominique Trébuchet, directeur général - **Comité éditorial** : Nabila Ait-Samadi, Gilles Bouly de Lesdain, David Lombard, Véronique Martel, Stanislas Perrin, Bruno Valersteinas, Maud de Valicourt - **Réalisation** : Agence Angela Bower - **Impression** : AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval - **Dépôt légal à parution** : ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1124 M 07058 - **Crédits photos** : Couverture : Istock.com - ©kieferpix. Prix au numéro : 0,30 €

Septembre 2021 - n° 73

04

VOTRE MUTUELLE

Une nouvelle génération de projets intergénérationnels

06

PATRIMOINE

Décryptez l'actualité pour construire votre projet d'épargne

09

VOS CONTRATS

Préparer sa retraite et défiscaliser

12

AUTO HABITATION SANTÉ

3 bonnes raisons de souscrire un contrat obsèques

14

VOS DROITS

La mise à jour de vos données personnelles

15

RENCONTRE

Marie Desplechin, auteur de littérature jeunesse

& Vous

La France Mutualiste doit s'assurer que ses adhérents sont toujours en vie. Vous percevez une rente, résidez en France et avez plus de 90 ans ? Vous percevez une rente et résidez hors France ? Si oui, vous allez recevoir une attestation de vie par courrier. Nous vous invitons à signer ce document et nous le retourner dès réception dans son enveloppe préaffranchie. Cette démarche, conforme à la réglementation sur la déshérence, est importante. Elle permet de maintenir le paiement de votre rente.

Suivez-nous



EN CHIFFRES

Épargne & retraite

668 000

Plans d'épargne retraite (PER) souscrits au premier semestre 2021, en France. Cela constitue une forte croissance avec 407 000 nouveaux assurés et 260 000 contrats transférés. Sur le seul mois de juin, 82 000 contrats ont été ouverts. Source : Fédération Française de l'Assurance

+ 39 % Les montants issus de contrats d'assurance vie en déshérence transférés à la Caisse des Dépôts ont largement augmenté entre 2018 et 2020. On ne dira jamais assez l'importance de la mise à jour de ses données personnelles et des clauses bénéficiaires pour assurer la transmission de son épargne. Source : Caisse des Dépôts

1 940 €, c'était le salaire net mensuel médian des Français en 2019, c'est-à-dire que 50 % gagnaient plus, et 50 % moins. Par ailleurs, dans le secteur privé, le salaire mensuel moyen s'élevait à 2 424 € net, soit une hausse de 2,3 %. Les salaires des ouvriers et des employés sont repartis à la hausse avec respectivement + 2 % et + 1,9 % contre + 0,3 % et + 0,1 % en 2018. Source : Insee



3/4 des actifs craignent que leur pension de retraite ne suffise pas à leur assurer un niveau de vie correct. Et pour cause : si le niveau de vie des retraités est aujourd'hui supérieur à celui de l'ensemble de la population, ce ne devrait plus être le cas en 2040. À cet horizon, il s'établirait entre 91 et 96 % de celui de l'ensemble de la population. Les cadres devraient être les premiers impactés par une baisse des pensions car ils ont subi une réduction du rendement des cotisations AGIRC au cours des dernières années. Source : Le Cercle de l'Épargne



Auto, habitation, santé

3 ans

17 % des Français adultes étaient obèses en 2020, soit près de 8,6 millions de personnes. Un chiffre en augmentation de 2 % par rapport à 2012. Au total, près d'un Français sur deux est en situation de surpoids et/ou d'obésité. Source : La Ligue contre l'obésité

10 caractères alphanumériques permettent depuis le 1^{er} juillet de tracer les vélos vendus neufs et d'occasion par des professionnels. Chaque vélo possède un numéro unique inscrit dans une base de données nationale pour lutter contre les vols, le recel et la vente illicite. Les vélos pour enfants dont les roues mesurent moins de 40,64 cm de diamètre ne sont pas concernés par le dispositif. Source : www.service-public.fr

Depuis 2019, les loyers sont encadrés à Paris. Plus précisément, ceux des logements meublés et non meublés du parc locatif privé. Les nouveaux loyers de référence s'appliquent aux baux signés à partir du 1^{er} juillet 2021. Pour connaître les prix des loyers privés sur Paris, suivre ce lien et consulter la carte interactive : <https://bit.ly/loyers-paris>

Source : service-public.fr

Partout en France, nous accompagnons une nouvelle génération de projets intergénérationnels

Pour la première édition de notre appel à projets, Générations+ a fait le plein ! 144 projets ont été présentés, venant de toute la France. Focus sur les 5 projets primés par La France Mutualiste avec le concours des salariés et des bénévoles de la mutuelle pour les aider à grandir encore davantage.

■ 2 minutes ensemble !

Quoi de mieux qu'un jeu pour amorcer une conversation ? Les jeux "2 minutes..." sont une solution innovante pour aider les familles à renforcer le dialogue et vivre des moments complices entre toutes les générations.

www.2minutesdebonheur.com

■ Contes rendus

Contes rendus archive, valorise et diffuse la mémoire (parents, grands-parents, voisins âgés...). Les vidéos produites permettent de lutter contre l'isolement des seniors et contribuent à la transmission de savoirs.

www.jeuxaider.gouv.fr/organisations/5677-contes-rendus

■ 1 lettre 1 sourire

Alors que beaucoup de personnes âgées subissent la solitude, et encore plus depuis la crise sanitaire, 1 lettre 1 sourire permet à des anonymes de leur écrire des lettres via le site internet.

1lettre1sourire.org

■ Tom & Josette

Tom & Josette installe des micro-crèches dans des EHPAD, avec un double objectif : pallier au manque de places en crèche et lutter contre la solitude des seniors en maison de retraite avec des activités communes.

www.tometjosette.fr

■ Binôme 21

L'association met en lien des personnes âgées isolées avec des jeunes en service civique volontaire de solidarité pour des visites à domicile ou de la sensibilisation aux outils numériques. Elle favorise également les cohabitations intergénérationnelles.

www.binome21.fr

L'APPEL À PROJETS GÉNÉRATIONS+ EN CHIFFRES

22 relecteurs salariés & bénévoles de La France Mutualiste

Responsabilité sociale des entreprises : votre mutuelle s'engage



Le 27 mai dernier, La France Mutualiste a profité de la 10^e édition des Dialogues de l'inclusion et de la RSE dont elle était partenaire pour préciser les contours de son engagement. Une gestion des actifs de plus en plus responsable, des produits d'assurance à impact positif, une épargne qui protège, des salariés au cœur du développement de la mutuelle, des actions citoyennes... Les terrains d'expression de la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) sont nombreux et La France Mutualiste souhaite accentuer son action en la matière dans les mois à venir.

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE EN ACTES

Colette Club, vous aide à arrondir vos fins de mois

Colette aide les étudiants et les jeunes actifs à s'installer chez des hôtes qui ont une chambre à louer sur Paris. Comment ? En encourageant les propriétaires qui le peuvent, souvent des personnes âgées, à louer leurs chambres libres à des jeunes.

Pour en savoir plus sur ce projet repéré dans le cadre de Générations+, rendez-vous sur www.colette.club

Le 3 juin, jour de fête pour les liens entre générations

Dans les locaux de l'incubateur Makesense, le jury s'est réuni pour décerner les 3 premiers prix, puis les salariés et bénévoles ont désigné en direct et à distance leurs 2 prix « coup de cœur »



1



2



4

© Jessica Pillot de Studio Monique



3

8 membres du jury

55 000 euros de dotations (total)

4 années d'incubation (total)

176 participants à distance pour la désignation des prix « coup de cœur » des salariés et bénévoles

- 1 - Les porteurs de projet se succèdent devant le jury
- 2 - Les participants s'encouragent !
- 3 - Le président et le directeur général de La France Mutualiste présentent l'événement
- 4 - Bravo aux lauréats !

La France Mutualiste soutient une exposition en photos et en textes de vétérans d'Afghanistan

Alors que le premier engagement des forces françaises en Afghanistan date d'il y a 20 ans et que l'actualité renforce encore l'importance du sujet, le Cercle national des armées ouvre ses portes du 18 au 30 octobre pour l'exposition « À ceux qui ont donné une part de vie en Afghanistan ». Dans les mois à venir, l'exposition se déplacera à Bordeaux, Lyon, Lille...

Informations et billets gratuits (hors vernissage le 21 octobre) auprès de votre comité ou de votre agence en région parisienne, ou par mail : dvm@la-france-mutualiste.fr

L'assemblée générale du déconfinement

Après une assemblée générale 2020 entièrement à distance, le déconfinement a permis au président Dominique Burlett de convoquer le 9 juin en présentiel à Paris les 131 délégués, représentants des adhérents. Et pour tous ceux qui ne pouvaient se déplacer, les échanges étaient accessibles en streaming live. Tous les votes se sont déroulés sur internet, avec un taux de participation de 92,4 %.

Les débats aussi étaient placés sous le signe de la réouverture de l'économie, avec des résultats commerciaux au rendez-vous, et de nombreux projets liés à la transformation de la mutuelle.

Les 3 étapes de votre projet patrimonial

Par La Finance pour Tous (IEFP)

“ De nombreux facteurs doivent vous amener à faire un point régulier sur vos placements. ”



istock.com - © kelerpix

ÉTAPE 1 : Définir ses objectifs et son profil d'investisseur

- Disposer d'une réserve en cas de coup dur : accident, problème de santé, perte d'emploi... **C'est l'épargne de précaution.**
- Réaliser un projet, effectuer un achat important comme l'acquisition d'un logement... **C'est l'épargne projet.**
- Constituer ou transmettre un patrimoine... **C'est l'épargne patrimoniale**, qui est plus multiforme (capital pour l'héritage, rente pour la retraite, défiscalisation...).

Pour choisir le ou les produits financiers, bien définir :

- Sa situation budgétaire et fiscale dont sa capacité à faire face à des pertes en capital
- Sa situation familiale incluant l'avancement vers la retraite
- Ses connaissances en matière financière, son goût du risque
- Son horizon de placement
- Son envie ou non de donner du sens à ses placements (épargne solidaire, ISR...)

ÉTAPE 2 : Construire son projet

Se renseigner

La clé pour bien choisir ses placements est la connaissance des solutions disponibles. Sur chacune d'entre elles, les documents descriptifs réglementaires sont à consulter. Une information complémentaire peut être trouvée dans diverses sources comme les journaux spécialisés, les sites Internet voire, pour vérifier la régularité des offres, auprès des organismes de régulation comme l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Prendre conscience des enjeux

Même si la quasi-totalité des opérations financières peut se réaliser sur Internet, il est difficile pour un particulier d'avoir une connaissance étendue sur des sujets aussi complexes que les obligations réglementaires ou les impacts fiscaux ou les tendances potentielles de tel ou tel marché et de les croiser toutes. Avec une information surabondante, difficile à décrypter, agir sur ses placements toujours à bon escient n'est pas chose aisée. D'autant plus que la psychologie entre en jeu : n'a-t-on pas envie d'acheter un titre qui vient d'accuser une forte hausse de son cours en espérant que celle-ci va continuer ? Un bon conseil vous protégera de mauvaises intuitions.

Opter pour la bonne solution

Le mieux est de choisir un conseiller dont le métier est de délivrer des conseils adaptés. L'interlocuteur habituel de sa banque, sa mutuelle ou sa compagnie d'assurance joue parfaitement ce rôle. Dans tous les cas, il est à même de vous proposer :

- **La répartition** entre les différents produits
- **L'adaptation** de votre patrimoine en fonction de votre propre évolution et des opportunités des marchés financiers. La construction d'un patrimoine équilibré se fait progressivement.

ÉTAPE 3 : Adapter l'allocation de ses placements au cours du temps

Vos choix ne sont pas figés. De nombreux facteurs doivent vous amener à faire un point régulier – idéalement tous les ans – sur vos placements.

Ma situation personnelle et familiale : mariage, achat de résidence principale, nouvel enfant, évolution de carrière, héritage... mais aussi éventuellement période de chômage, séparation, perte d'autonomie ou encore retraite prochaine.

■ **Pour un contrat d'assurance vie, cela peut induire, par exemple, le changement de la clause bénéficiaire.**

La situation économique et financière : un accroissement significatif de l'inflation, un krach boursier ou une crise sociale, des changements fiscaux ou l'émergence d'opportunités comme le développement de nouvelles technologies...

■ **Pour un contrat d'assurance vie, l'équilibre entre poche euros et unités de compte peut, par exemple, devoir être modifié à l'aube de l'évolution des taux d'intérêt. Une baisse des taux peut vous encourager à moins dépendre du fonds en euros.**

L'évolution de la réglementation : par exemple la loi du 22 mai 2019 dite loi PACTE (Plan D'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) a instauré la transférabilité des contrats d'assurance vie vers d'autres contrats du même assureur sans perdre l'antériorité fiscale.

■ **Pour un contrat d'assurance vie monosupport, est-il pertinent de le transférer vers un contrat multisupport offrant davantage de diversification ?**

Avant d'investir, quelques principes de bon sens

- Mes objectifs, ma situation et mon appétence au risque doivent piloter le choix des produits.
- Compte tenu de mon évolution personnelle, de celle des marchés financiers et de l'environnement économique, il faut respecter le vieil adage « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ».
- Un produit qui rapporte énormément, qui est disponible, qui est sans risque... cela n'existe pas ! Et si on vous en propose un, c'est probablement une arnaque !

Décryptez l'actualité pour mieux construire votre projet d'épargne



© Jennifer-Bucide

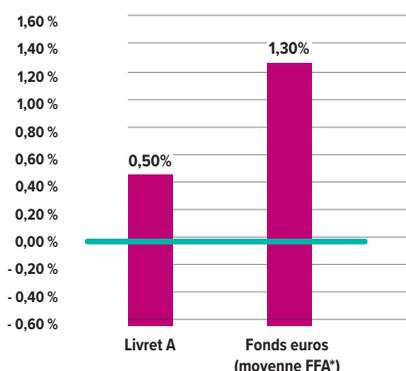
4 indicateurs sélectionnés par Alban Eyssette, Fondateur de Finance & Sens

1. Le rendement du fonds en euros

Le rendement du fonds en euros de votre contrat d'assurance vie correspond au niveau des intérêts dégagés par votre épargne placée sur un ensemble d'actifs choisis par l'assureur pour la collectivité de ses adhérents. Afin de pouvoir garantir votre épargne la majeure partie des placements est effectuée en obligations d'États ou de grosses entreprises. Et pour vous servir la meilleure participation aux bénéfices possible, les assureurs diversifient leurs placements – actions, immobilier... – dans un contexte de taux obligataires bas. Ce contexte de taux bas (l'État empruntait à plus de 3 % il y a 10 ans et maintenant à un taux proche de 0 et récemment en territoire négatif) a, depuis plusieurs années, pesé sur le rendement des fonds euros, qui reste cependant supérieur au taux du livret A.

Quelles que soient les rendements passés servis les perspectives d'un fonds en euros doivent se juger par rapport au niveau de richesses latentes de l'assureur et à sa capacité à diversifier sa gestion financière.

Les fonds en euros plus performants que le livret A en 2020



* FFA : Fédération Française de l'Assurance

2. Le cours de bourse

Le profil de gestion (prudent, équilibré, dynamique) correspond à votre "appétit pour le risque" : le risque que vous acceptez de prendre, en contrepartie d'une espérance de rendement plus élevée. Concrètement, il se traduit par une part plus ou moins importante investie dans des unités de compte, ou dans le fonds euro. Par exemple, un profil dynamique, largement investi en unités de compte, aura une espérance de gain plus élevée à long terme, mais sera plus sensible aux soubresauts du marché.

À titre indicatif, le CAC-40 (indice composé des 40 plus importantes sociétés cotées en France) est en hausse de plus de 30 % sur 3 ans (au 30 juin 2021), mais avait perdu 37 % entre la fin de 2019 et le mois de mars 2020.

Le CAC-40, une croissance sur le long terme, au bénéfice de votre profil de gestion



3. Le cours du pétrole

Le cours du pétrole a longtemps été considéré comme un indicateur économique important, la demande étant fortement liée à la croissance de l'activité industrielle. Ce statut est contesté ces dernières années en raison du changement structurel de mix énergétique qu'ont entamé la plupart des grands pays. Cette transition étant encore en cours, le cours du pétrole reste un indicateur pertinent de suivi des anticipations de croissance économique. Et pour de nombreux épargnants, les variations du prix « à la pompe » ont un impact sur leur budget mensuel.

- 38,63 %

C'est la baisse du prix du baril de pétrole entre le 28 septembre 2018 et le 24 septembre 2019 suite à la hausse de la production par l'OPEP, l'apaisement des tensions avec l'Iran et des craintes de ralentissement de l'économie. Une illustration de l'impact des événements géopolitiques et des perspectives économiques.

Chiffre issu du cours du Brent

4. Le taux de remplacement

Le taux de remplacement est le rapport pour une même personne entre le montant de ses pensions et celui de ses revenus d'activité à la liquidation de ses droits à la retraite.

Le rapport de juin 2021 du Conseil d'orientation des retraites (COR) a donné une vision plutôt rassurante de l'évolution du financement du système de retraite en tablant sur un solde du système compris entre -0,7 % et +2,1 % du produit intérieur brut. Ces projections sont basées sur un maintien de l'indexation des pensions sur l'inflation qui entraînera à long terme une évolution défavorable du niveau des retraites par rapport aux salaires. Cette évolution pourrait accentuer chez les retraités le sentiment de baisse du niveau de vie, rendant pertinente la recherche d'un revenu complémentaire, d'autant que le taux de remplacement va plutôt diminuer dans le secteur privé.

42,7 %

C'est le taux de remplacement pour un cadre en 2050, contre 55,5 % en 2020, selon une estimation du COR. Le taux de remplacement d'un salarié non cadre passerait de 75,6 % en 2020 à 64,4 % en 2050.

LFM PER'FORM : la solution pour préparer sa retraite et défiscaliser



Distinction valable
un an décernée par un
jury d'experts indépendants
(Les dossiers de l'épargne)

labelRelance

Souscrire un PER permet de se constituer une épargne destinée à compenser la baisse des revenus au passage à la retraite tout en protégeant davantage sa famille. En bref, LFM PER'FORM, le plan d'épargne retraite de La France Mutualiste, c'est :

> **Une épargne disponible en rente ou en capital...** ou les deux à la liquidation des droits à la retraite.

> **Un contrat d'épargne à long terme** avec des possibilités de sortie anticipée sous condition* pour une protection en cas de chômage ou de cessation d'activité, d'invalidité ou de décès.

> **Des versements déductibles** de vos revenus imposables, dans la limite des plafonds disponibles.

> **Une gestion à horizon retraite** qui s'adapte à votre appétence au risque et sécurise votre épargne à l'approche de la retraite par arbitrage semestriel gratuit.

En utilisant notre simulateur...

Sylvie, 70 ans, retraitée, souhaite transmettre sans se démunir de son vivant

Sylvie est imposable au taux marginal de 30 %. Pour transmettre à ses enfants et défiscaliser, elle cherche une solution autre que la donation qui la démunirait de manière irrévocable, ce qui pourrait la mettre dans la gêne en cas de perte d'autonomie. Elle décide de verser 1 500 euros chaque mois de novembre sur LFM PER'FORM et choisit le profil Prudent. Photographie après 15 ans ** :

- **22 500 € de versements bruts**
avec 6 750 € d'économies d'impôts
en phase d'épargne

- **2 608 € d'intérêts**

= **25 108 €** de capital disponible/
transmissible

• En cas de décès, la taxation sur le capital portera sur la fraction excédant **30 500 €** pour l'ensemble des contrats conclus par Sylvie.

Joël, 44 ans, actif, prépare sa retraite

Joël est cadre et imposable au taux marginal de 30 %. Pour défiscaliser et anticiper la baisse de ses revenus à la retraite, son conseiller lui suggère de verser 200 euros par mois et l'oriente vers le profil Equilibre avec comme objectif de constituer une épargne pendant 20 ans ** :

- **48 000 € de versements bruts**
avec 14 400 € d'économies
d'impôts en phase d'épargne

- **11 423 € d'intérêts**

= **59 423 €** de capital disponible

• **442 €** de rente viagère brute
trimestrielle (première année de
retraite)

Votre simulateur sera disponible fin
octobre sur votre espace personnel, et dès
maintenant auprès de votre conseiller.

Quel retraité serez-vous ?

Pantouflard flegmatique, hédoniste
aventurier ou djeun forever ?

Du 12/10/2021 au 12/11/2021,
faites le test sur notre site et amu-
sez-vous à découvrir votre profil.
www.la-france-mutualiste.fr

Offre famille : plus que 3 mois pour en profiter !

Jusqu'au 31 décembre 2021*,
chaque membre de votre foyer qui
devient adhérent (en versant un mi-
nimum de 300€ - ou 70€ pour les
moins de 28 ans) touchera 150€
d'abondement. Une offre excep-
tionnelle réservée à 3 membres de
votre famille habitant à la même
adresse que vous. Parlez-en à votre
conseiller.

*Cette offre est soumise à conditions, notam-
ment d'investissement en unités de compte
présentant un risque de perte en capital.



Conseil
d'expert

J'ai un contrat RMC, à quoi peut me servir un PER ?

La réponse de David Lombard,
responsable ingénierie patrimoniale
à La France Mutualiste



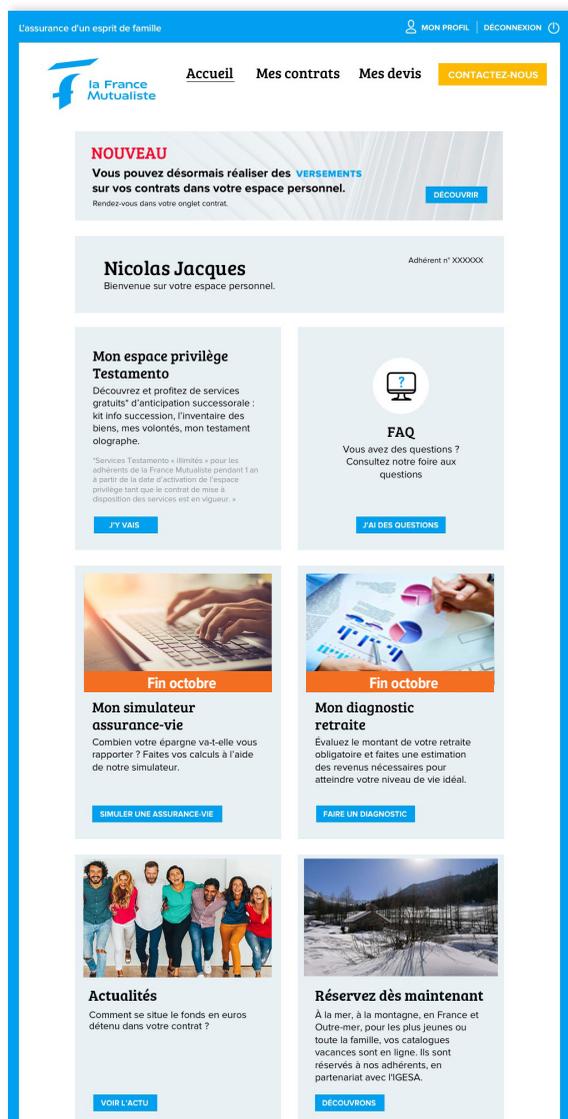
[www.la-france-mutualiste.fr/
qui-sommes-nous/actualites](http://www.la-france-mutualiste.fr/qui-sommes-nous/actualites)

* Achat de sa résidence principale, décès du conjoint ou du partenaire de PACS, invalidité, situation de surendettement, expiration des droits à l'assurance chômage, cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire. ** Cette simulation est établie à titre indicatif et ne peut être considérée comme un document contractuel. Elle est réalisée sur la base des informations communiquées par le simulateur Harvest, d'une hypothèse moyenne de rendement et conformément à la réglementation en vigueur ce jour. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

ESPACE PERSONNEL

Votre nouvel espace personnel : un atout pour gérer votre épargne

Votre espace personnel évolue en permanence, notamment au cours du 2e semestre : une nouvelle page d'accueil, la mise à votre disposition de simulateurs, la possibilité de faire des versements complémentaires en ligne (ci-contre) ou d'anticiper votre succession.. De quoi nourrir vos échanges avec votre conseiller !



■ Mes simulateurs assurance-vie et retraite (fin octobre)

De combien vos revenus baisseront-ils à votre passage à la retraite ? Comment compenser cette baisse ? Quel capital aurez-vous accumulé dans les années à venir ? Faites vos calculs à l'aide de nos simulateurs et adaptez votre projet d'épargne avec votre conseiller.

> [Accueil](#) > [Mon simulateur assurance vie / Mon diagnostic retraite](#)

■ Tout savoir sur vos unités de compte (UC)

Des tableaux très fournis pour analyser le rendement de vos unités de compte sur 1, 3 ou 5 ans, l'évaluation de l'éco-responsabilité du fonds, son classement en matière de performance, son indicateur de risque... vous saurez tout ! Et pour vous accompagner dans la lecture de l'ensemble des indicateurs liés à l'évolution de vos UC, votre conseiller mutualiste est votre interlocuteur privilégié.

> [Accueil](#) > [Mes contrats](#) > [Voir mon contrat](#) > [Mon portefeuille](#) > [Cliquer sur le camembert](#)

■ L'anticipation de votre succession

Les informations essentielles sur ce qu'il se passerait si vous ne rédigez pas de testament, la possibilité d'inventorier vos biens, l'expression de vos volontés, la rédaction d'un testament : vous pouvez disposer gratuitement de ces services Testamento, la plateforme d'anticipation de la succession, depuis votre espace personnel. Profitez-en !

> [Accueil](#) > [Mon espace privilège Testamento](#)

■ Vos relevés trimestriels

Pour tous vos contrats multisupports, vos relevés trimestriels sont à votre disposition. Épargne accumulée, évolution des unités de compte... Contactez votre conseiller mutualiste si vous avez besoin de vous les faire commenter.

> [Accueil](#) > [Mes contrats](#) > [Voir mon contrat](#) > [Mes documents](#)

Activez votre espace personnel, c'est simple !

ESPACE PERSONNEL

Les versements en ligne maintenant possibles

Dès maintenant, si vous êtes majeur, vous pouvez procéder à des versements sur vos contrats d'assurance vie par des prélèvements SEPA. Lors du premier versement, il vous sera demandé d'adhérer aux services en ligne : un scan de votre pièce d'identité suffit. C'est une procédure qui vise à garantir la sécurité de vos versements.

> **Mes contrats > effectuer une action > versement complémentaire**



« Notre ambition est de nous rendre disponibles partout où nos adhérents ont besoin de nous »

Notre réseau de conseillers incarne notre promesse d'un esprit de famille : à votre domicile ou en agence, ils sont à votre disposition pour vous apporter le conseil le plus adapté à vos besoins. Les outils digitaux viennent en relais du réseau : ils doivent vous permettre de consulter vos contrats ou de réaliser des opérations de façon simple et fluide. Notre ambition : vous donner la possibilité, à votre convenance, d'accéder à nos services à distance ou en présentiel. »

Bruno Valersteinas,
directeur général délégué de La France Mutualiste

1. Munissez-vous d'un relevé de compte pour disposer de votre numéro d'adhérent
2. Rendez-vous sur www.la-france-mutualiste.fr
3. Cliquez sur l'icône « Espace personnel » en haut à droite de l'écran
4. Sélectionnez « mot de passe oublié » puis laissez-vous guider

**Nous n'avons pas votre email ?
Vous souhaitez le changer ?**

Contactez-nous par e-mail à dga@la-france-mutualiste.fr ou par téléphone au 01 40 53 78 00 pour toute autre question.



Découvrez notre vidéo explicative et notre tuto sur www.la-france-mutualiste.fr, en cliquant sur l'icône « Espace personnel ».

Dans les prochains mois, vous aurez la possibilité, en plus de l'assurance vie, d'effectuer des versements sur LFM PER'FORM, votre plan d'épargne retraite individuel.

À tout moment pendant l'opération de versement, vous pouvez contacter votre conseiller. Vous souhaitez changer votre profil, faire un arbitrage ? Là aussi, votre conseiller est votre interlocuteur.



« J'ai tout de suite fait mon 1^{er} versement »

Quand j'ai appris que les versements étaient disponibles en ligne, je me suis tout de suite connecté à mon espace perso pour adhérer au service en ligne. Il suffisait de suivre « Mes contrats » et « Effectuer une opération ». Quelques minutes après, j'avais versé 600 euros sur mon contrat Actépargne2. Maintenant que je sais que c'est simple, je pourrai recommencer dès que j'aurai mis quelques centaines d'euros de côté. »

Patrick, adhérent

VOTRE ÉPARGNE

Actépargne2 : vos profils de gestion sont à la hausse

Prudent	Équilibre	Dynamique
+2,61 %	+5,38 %	+8,15 %

Les rendements des profils proposés au sein du contrat d'assurance vie Actépargne2 sont en progression au premier semestre 2021*. Les investisseurs, depuis l'annonce en novembre 2020 de la découverte de vaccins contre la Covid, ont repris confiance et anticipent un fort rebond de l'économie. Les entreprises tiennent un discours rassurant sur leurs perspectives. Quant aux États, les plans de relance ont apporté aux marchés financiers un fort soutien. Ces éléments expliquent les bonnes performances des actions... et donc des profils de gestion.

* Taux nets de frais de gestion et bruts de prélèvements sociaux et fiscaux, hors frais sur versement prévus au contrat. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. L'investissement en unités de compte comporte un risque de pertes en capital. Leur valeur n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers.



3 bonnes raisons de souscrire un contrat obsèques

Dès la quarantaine, le contrat obsèques peut faire sens... L'anticipation de ses obsèques est un acte personnel qui permet de libérer ses proches de démarches douloureuses en temps de deuil.



Des options qui en disent beaucoup sur vous

La cérémonie sera-t-elle religieuse ou civile ? La chambre funéraire sera-t-elle accessible aux proches ? Souhaitez-vous bénéficier de soins de conservation ? Quel sera l'essence de bois utilisée pour le cercueil ? Ou encore quelle sera la destination des cendres ? Les options de votre contrat vous permettront de préparer des obsèques qui respectent vos dernières volontés. Au moment de choisir votre contrat, vérifiez qu'il permet de répondre à ce besoin, pour vous et pour vos proches.

1 - Pour se concentrer sur l'essentiel

« J'aurais dû prendre plus le temps de poser à Papa des questions sur son passé. » Qui n'a jamais prononcé ces mots à propos de l'un de ses parents, grands-parents ou proches ? Un contrat obsèques peut servir à briser la glace au sein de la famille au sujet de la mort. Même si vous ne parlez pas de votre contrat, le fait d'y avoir souscrit peut vous inciter à préparer peu à peu votre disparition, à transmettre les souvenirs qui vous sont chers ou les idées qui vous tiennent à cœur. Et dans le même temps, vous créez les conditions de relations apaisées entre vos proches dans les jours qui précèdent et suivent votre enterrement.

2 - Pour provisionner une dépense importante

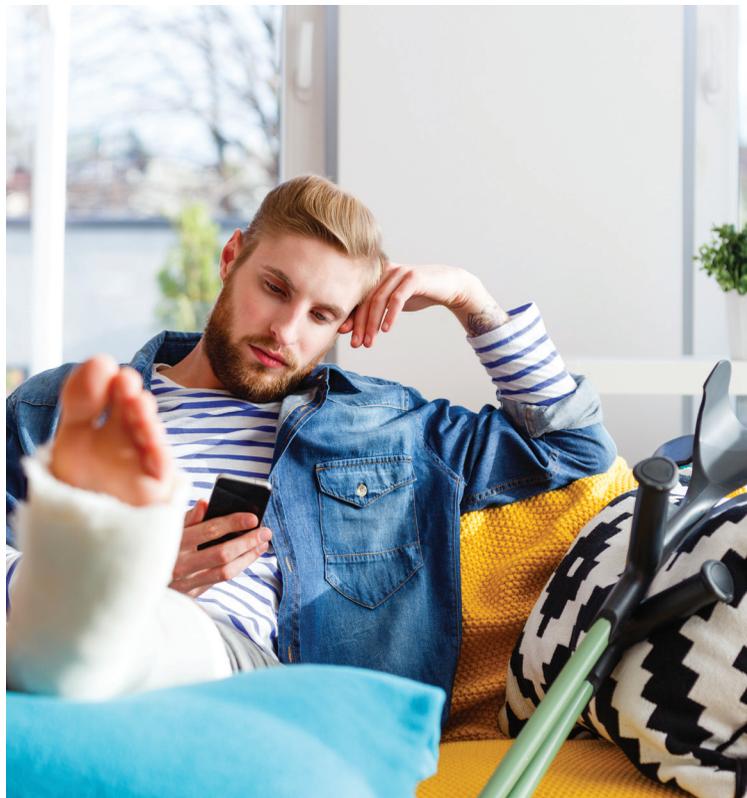
Selon la Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie (CPFM), le coût d'une inhumation s'élève en moyenne à 4 300 euros et celui d'une crémation à 3 800 euros. Ce type de dépense n'est jamais la bienvenue pour les proches, et en l'anticipant, vous vous assurez qu'elle ne les mettra pas dans l'embarras, surtout en cas de mort soudaine. Mieux vaut l'étaler dans le temps : plus vous souscrirez jeune, moins votre cotisation mensuelle sera élevée. Votre contrat se dénouera en capital ou en prestation, selon votre choix.

3 - Pour choisir le bon prestataire

Imaginez vos proches se demandant quelle entreprise de pompes funèbres contacter quelques heures après votre décès... Le contrat obsèques permet justement de sélectionner en amont un prestataire qui assurera un service fiable et de qualité le jour J. Il est donc conseillé d'être attentif à ce volet du contrat au moment de souscrire... Comme dans de nombreux domaines, une petite économie peut en fin de compte coûter très cher.



Accidents de la vie : prévenir plutôt que guérir



Vous disposez d'une responsabilité civile rattachée à votre contrat d'habitation ? Elle protège les personnes que vous pourriez blesser ou les biens que vous pourriez endommager. Mais que se passerait-il si vous étiez victime d'un accident à votre domicile, à l'extérieur ou même au cours d'un voyage sans qu'un tiers ne soit impliqué ? Une casserole pleine qui se déverse sur votre jambe ou sur votre enfant ; une chute dans un escalier ; une cascade a priori bénigne à vélo qui peut entraîner des troubles irréversibles de la diction, des traumatismes crâniens ou autres... Autant de situations éloignées du simple bobo.

Les contrats d'assurance contre les accidents de la vie donnent l'accès à une aide financière pour vos proches ou vous-même en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité. Ils peuvent vous aider à aménager votre quotidien. En cas d'hospitalisation, cela passe par l'organisation et le financement de la garde de vos enfants ou du logement de vos proches près de l'hôpital. À noter qu'un tel contrat peut couvrir une personne ou l'ensemble des membres d'un foyer.



J'ai perdu mes clés de maison, qui appeler en premier ?

Vous n'en avez pas confié un jeu à un voisin ? Votre propriétaire habite trop loin pour vous dépanner ? Commencez par joindre votre assureur si votre contrat multirisque habitation couvre le vol ou la perte d'un trousseau. Si vous contactez un serrurier en urgence, exigez un devis préalable. Et si votre porte-clés est étiqueté avec votre nom, ou pire, votre adresse, il faudra changer la serrure sans tarder, et en aviser votre propriétaire le cas échéant.



Dans quelles situations puis-je avoir recours au e-constat ?

Vous ne disposez pas dans votre voiture de formulaire papier de constat amiable fourni par votre assureur ? Vous êtes plus à l'aise avec le digital ? Pensez au e-constat si l'accident a eu lieu en France métropolitaine ou dans un DOM, si les véhicules y sont immatriculés et assurés, si l'accident ne concerne pas plus de deux véhicules et si aucun dommage corporel n'est à déplorer. Vous trouverez sur le site de votre assureur une application dédiée à télécharger.



L'hypnose à l'hôpital, à quoi ça sert ?

Soulager la douleur en réduisant la charge médicamenteuse, limiter l'anxiété pour faciliter les soins, c'est ce à quoi sert l'hypnose à l'hôpital. Le corps médical y a de plus en plus recours pour les personnes âgées et les enfants, impliquant parfois même les parents pour créer un cadre rassurant. Certains contrats santé prennent eux-mêmes en charge des séances de médecine douce... Consultez votre conseiller ou reportez-vous à votre contrat pour en en savoir plus.

Les organismes financiers sont tenus de mettre à jour vos données

Les textes incontournables

Devoir de conseil pour vous accompagner

Devoir d'information et de conseil pour la commercialisation des produits d'assurance sur la vie et sur des opérations de prévoyance collective et d'assurance.

Ordonnance 2009-106 du 30 janvier 2009 et recommandation 2013-R-01 du 8 janvier 2013 émanant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR), modifiée le 6 décembre 2019.

Lutte anti-blanchiment pour protéger votre mutuelle

Lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Ordonnance 2009-104 du 30 janvier 2009 (art L561-5 et L561-6 du code monétaire et financier) et ses textes d'applications.

Lutte contre la déshérence pour garantir la restitution des fonds

Recensement des comptes bancaires inactifs et des contrats d'assurance vie en déshérence afin d'en rappeler systématiquement l'existence à leur titulaire et de régler le capital décès au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) au plus vite.

Loi n° 2014 617 du 13 juin 2014

Les données recueillies

Profil investisseur
Objectifs d'investissement
Préconisations d'investissement

► **Devoir de conseil**

Situation professionnelle
Revenus et charges
Patrimoine

► **Lutte anti-blanchiment**
► **Devoir de conseil**

Identité
Coordonnées
Situation personnelle
Situation fiscale

► **Lutte anti-blanchiment**
► **Déshérence**

Les principes d'utilisation

Dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui régit l'utilisation des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.



PERTINENCE ET PROPORTIONNALITÉ

Aucune collecte et utilisation sans consentement



LOYAUTÉ

Ne jamais vendre de données collectées



TRANSPARENCE

Aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes



DROIT D'EXERCICE DES PERSONNES

Conformément à la réglementation et aux recommandations de la CNIL



CONSERVATION

Respect des durées de conservation des données personnelles



SÉCURITÉ

Sécurisation des données et identification des risques

“ Les amis, les grands-parents apportent aux enfants une **vision du monde** différente ”



Marie Desplechin,
auteur de littérature jeunesse

© Léontine Behaeghel, l'école des loisirs

Elle nous a reçu dans sa petite cuisine, « mon bureau » sourit-elle. Table jaune, café chaud et toute son attention pour une heure de conversation autour du lien entre transmission et littérature jeunesse.

Vous avez créé au fil de votre œuvre une galerie de personnages qui nous rappellent, nous, adultes, les questionnements qui étaient les nôtres quand nous étions enfants. Comment cultivez-vous cette authenticité ?

Disons que j'ai un souvenir très précis de ce que je ressentais à 9, 11, 15 ans. Et depuis j'ai toujours vécu entourée de jeunes. À cela, s'ajoute ma technique d'écrivaine adulte. En revanche, je ne peux pas écrire pour des enfants de 4 ans car je n'ai pas les souvenirs qui me permettent de leur raconter des histoires qui les toucheront. Mes personnages ont l'âge de mes lecteurs. Prenons l'exemple de ma petite sorcière, Verte. Elle a 9 ans. Un enfant de 7 ans pourrait lire le livre, mais il ne comprendrait pas ce que Verte peut ressentir. Idem pour mes personnages de 11, 15 ans...

“ J'écris pour raconter une histoire. Et toujours, la transmission est là. ”

Et quelle est la place de la transmission dans votre démarche littéraire ?

Pour moi la transmission n'est pas un objectif en soi. J'écris pour raconter une histoire. Mais elle est là. Je transmets ma vision du monde, des gens, un certain nombre de valeurs aussi, que je le veuille ou non. Il y a d'ailleurs toute une tradition littéraire liée à la transmission. Prenez La Fontaine qui écrivait pour le Dauphin, G. Bruno et son *Tour de France par deux enfants*. À l'inverse, avec Tom Sawyer de Mark Twain ou les contes d'Andersen, on est dans une démarche purement littéraire.

À propos de vision du monde, comment la vôtre s'est-elle construite ?

J'ai eu la chance d'avoir une enfance heureuse, de vivre dans une maison ouverte sur le monde. Il y avait toujours des gens pour nous rendre visite. Mes parents nous ont emmenés très tôt dîner chez leurs amis, et nous avons surtout écouté ce qu'ils se disaient à table. Ma mère nous lisait beaucoup de choses très variées, par exemple le *Père Ubu*, qui est un personnage très drôle ; j'ai le souvenir de mon père nous lisant *James et la grosse pêche* de Roald Dahl en même temps que des textes pour adultes – ce qui est très important pour les enfants. Et puis il y avait le repas familial, la cuisine...

Les parents sont donc le maillon essentiel de la transmission ?

Certainement pas ! Ils sont incontournables, bien sûr, mais ils sont avant tout une fonction pour les enfants. C'est pour cela que la relation est si dure pendant l'adolescence ! Comment aimer une fonction ? À l'âge adulte, on voit à nouveau les personnes qui se cachent derrière nos parents. Et ça va mieux. C'est pour cela que je crois que la famille doit être vue au sens le plus large. Les amis, les oncles, les grands-parents, les voisins, tous apportent aux enfants une vision du monde différente, et sans cette chape de la parentalité. D'ailleurs prenez les héros de la littérature jeunesse... Ils sont souvent orphelins ! Oliver, Rémi, James... Ou alors ils ne rêvent que de quitter leurs parents. C'est en s'ouvrant au monde que l'on découvre la vie. Et la littérature peut y contribuer.

Depuis 25 ans, Marie Desplechin écrit des romans pour enfants, adolescents et adultes. C'est en 1996 que vient le succès, avec Verte, l'histoire d'une petite sorcière qui se cherche - et se trouve auprès de sa grand-mère. En 2020, elle publie La capucine chez l'éditeur L'école des loisirs.

MOINS
d'impôts*
aujourd'hui

PLUS
de protection
pour demain

VOTRE CONSEILLER VOUS DIT TOUT



L'assurance d'un esprit de famille



www.lafrancemutualiste.fr

*Les versements réalisés sur la Retraite Mutualiste du Combattant (contrat individuel de rente viagère différée) et/ou sur LFM PER'FORM (plan d'épargne retraite individuel) sont déductibles de vos revenus imposables dans la limite de certains plafonds. Voir conditions auprès d'un conseiller.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).